



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 1^{er} DÉCEMBRE 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 1^{er} jour du mois de **DÉCEMBRE**, de l'an **DEUX MILLE QUINZE**, à l'endroit habituel des sessions.

SONT PRÉSENTS Madame et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Wayne Stratton, Nicholas Ouellet, Paul Stuart, Guy Ouellet, André-Jean Bédard et Frances Bonenfant.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire *Philippe Dutil*.

La directrice générale, Me Karine Duhamel, est présente conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il n'y a personne dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (1.0)

Monsieur le maire, Philippe Dutil, souhaite la bienvenue aux membres de son conseil et à l'assemblée et déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 h 30.

La *Loi sur les cités et villes* prévoit que, préalablement à une assemblée extraordinaire du conseil, un avis de convocation indiquant sommairement les affaires qui seront soumises à cette séance doit être signifié à chaque membre du conseil au plus tard 24 heures ouvrables avant l'heure fixée pour le début de la séance. Toutefois, on peut faire exception à ce principe dans le cas où tous les membres du conseil sont présents à l'assemblée extraordinaire et renoncent à recevoir cet avis de convocation. Tous les membres du conseil sont présents et renoncent à recevoir l'avis de convocation conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

2.0

2015-12-7585

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Il est proposé par André-Jean Bédard

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.0

2015-12-7586

Offre d'achat pour la vente de la propriété située au 70-74, rue Principale (3.0)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une contre-offre CP47474, laquelle est complétée par les documents PAG63876 et MO74939, valide jusqu'au 3 décembre 2015 à 20 h au montant de 77 500 \$, taxes en sus, pour la vente de la propriété située au 70-74, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est en vente depuis plusieurs mois et que la contre-offre reçue est le meilleur prix offert pour l'immeuble jusqu'à présent;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par André-Jean Bédard

Et résolu par voix exprimées (4 pour, 2 contre)

Les conseillers Paul Stuart et Wayne Stratton votent contre puisqu'ils auraient souhaité attendre d'obtenir une meilleure offre.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 1^{er} DÉCEMBRE 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE

QUE le conseil autorise la vente de la propriété située au 70-74, rue Principale pour un prix de **77 500 \$**, taxes en sus, et la signature de l'acceptation de la contre-offre CP47474, laquelle est complétée par les documents PAG63876 et MO74939, le tout étant toutefois conditionnel à ce qu'aucune meilleure offre n'ait été soumise par un autre acheteur avant 16 h le 3 décembre 2015.

QUE le conseil autorise, conformément aux termes de la promesse de vente, la préparation d'un certificat de localisation par Daniel Boisclair, arpenteur-géomètre, pour la propriété située au 70-74, rue Principale pour un montant de **1 200 \$**, taxes en sus. La dépense est appropriée à même le budget Administration, budget 2015.

QUE le conseil mandate le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la greffière, à procéder à la signature des documents requis pour donner plein effet aux présentes résolutions.

ADOPTÉE

4.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (4.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

5.0

2015-12-7587

LEVÉE DE LA SÉANCE (5.0)

Il est proposé par Nicholas Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les sujets ayant tous été traités, la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 44.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

**M. Philippe Dutil,
Maire**

**Me Jessica Tanguay,
Greffière**